

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
<b>Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>5</b>
Présents	<b>24</b>	Absents non représentés :	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

L'an deux mil quatorze, le 16 Décembre à 20 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 16 décembre 2014, après convocation légale reçue le 10 décembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Arlette GARFAGNINI (Pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Annie MILLET).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Accord d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM VAUCLUSE LOGEMENT –  
GRAND DELTA HABITAT - pour l'acquisition en vente achevée de 12 logements  
sociaux à Althen-des-Paluds – « La Garance »**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, rappelle que dans le cadre de son deuxième Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » affiche sa volonté de poursuivre son action en faveur du logement social et de la mixité sociale notamment en développant l'offre nouvelle en logements locatifs sociaux.

La SA d'HLM Vacluse Logement – Grand Delta Habitat - envisage d'acquérir, en vente achevée, douze logements (10 individuels et 2 semi-collectifs) sur la commune d'Althen-des-Paluds – route de Saint Jules – en vue de réaliser une opération locative sociale dénommée « La Garance ».

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 629 830,00 €, et est financée en partie par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) Foncier, un P.L.A.I travaux, un Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) Foncier et un P.L.U.S. travaux, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

	P.L.A.I.	P.L.A.I. FONCIER	P.L.U.S	P.L.U.S. FONCIER
<b>Montant des prêts:</b>	<b>162 312,00 €</b>	<b>101 512,00 €</b>	<b>670 596,00 €</b>	<b>421 236,00 €</b>
Taux Effectif global :	1,05%	1,05%	1,85%	1,85%
Durée d'amortissement :	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt :	Livret A -0,2%	Livret A -0,2%	Livret A +0,6%	Livret A +0,6%
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
<b>Montant garanti CC Sorgues du Comtat (50%)</b>	<b>81 156,00</b>	<b>50 756,00</b>	<b>335 298,00</b>	<b>210 618,00</b>

Par courrier en date du 21 mai 2014, la SA d'HLM Vaucluse Logement – Grand Delta Habitat sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour les montants des prêts mentionnés ci-dessus (montant global de 1 355 656,00 €) auprès de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat », les 50% restants étant sollicités auprès du Département de Vaucluse.

VU la demande formulée par la SA d'HLM Vaucluse Logement – Grand Delta Habitat,

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 décembre 2014 ;

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DELIBERE**

**Article 1 :** Le Conseil communautaire de la Communauté des Communes de Sorgues du Comtat accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 1 355 656,00 euros souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de quatre Lignes de Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 12 logements – 10 individuels et 2 semi-collectifs- situés route de Saint Jules à Althen-les-Paluds, résidence dénommée « La Garance ».

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 23.12.2014  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

**Article 2** : Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1 : PLUS TRAVAUX**

- Montant du prêt : 670 596,00 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0
- Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6%  
*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Modalité de révision : Double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)  
*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %*

**Ligne du Prêt 2 : PLUS FONCIER**

- Montant du prêt : 421 236,00 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0
- Durée de la phase d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6%  
*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Modalité de révision : Double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)  
*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %*

**Ligne du Prêt 3 : PLA I TRAVAUX**

- Montant du prêt : 162 312,00 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0
- Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,2%  
*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Modalité de révision : Double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)  
*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

**Ligne du Prêt 4 : PLAI FONCIER**

- Montant du prêt : 101 512,00 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0
- Durée de la phase d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,2%  
*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Modalité de révision : Double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)  
*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %*

**Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**Article 4 :** Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5 :** Le Conseil Communautaire autorise le Président à intervenir au Contrats de Prêt qui sera passé entre la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et l'emprunteur.

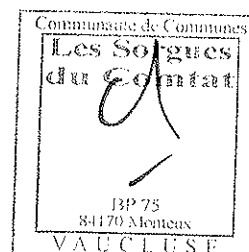
**Article 6 :** Le Conseil Communautaire des Sorgues du Comtat autorise le Président, ou en son absence les Vice-présidents, à signer les conventions ci-annexées fixant les conditions de mise en œuvre de la garantie accordée ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**  
**Président de la Communauté de communes**  
**Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 23.12.2014  
Affiché le :



Direction Financière

Monsieur le ~~Président~~  
Communauté des Communes  
Les Sorgues du Comtat  
340 boulevard d'Avignon  
BP 75  
84170 MONTEUX

A l'attention de Valérie AUTOMNE

N/Réf. : NM B/3200/472 K2

Avignon, le mercredi 21 mai 2014

Objet : **Opération d'acquisition en VEFA de 12 logements à Althen des Paluds**  
**« La Garance »**  
Demande de garantie d'emprunts

Affaire suivie par : Nathalie MEUCCI ☎ : 04.90.27.20.44  
[nathalie.meucci@vaucluselogement.com](mailto:nathalie.meucci@vaucluselogement.com)

Monsieur le Président,

Notre Société envisage l'acquisition en V.E.F.A. de 12 logements (10 individuels et 2 semi-collectifs) sur la commune d'Althen des Paluds – route de St Jules - en vue de réaliser une opération locative dénommée « La Garance ».

Le montant prévisionnel de cette réalisation s'élève à 1 829 830.00 €uros.

Pour financer cette opération, la Caisse des Dépôts et Consignations est en mesure de nous accorder les prêts suivants :

- prêt PLUS Travaux d'un montant de 670 596.00 € au taux de 1.85 % sur 40 ans,
- prêt PLUS Foncier d'un montant de 421 236.00 € au taux de 1.85 % sur 50 ans,
- prêt PLAI Travaux d'un montant de 162 312.00 € au taux de 1.05 % sur 40 ans,
- prêt PLAI Foncier d'un montant de 101 512.00 € au taux de 1.05 % sur 50 ans,

L'obtention de ces prêts est subordonnée à l'octroi de la garantie des collectivités.

Aussi, nous avons l'honneur de solliciter votre garantie à hauteur de 50 % pour les montants des prêts sus-indiqués, les 50% restants étant sollicités auprès du Département de Vaucluse.

Dans un souci d'efficacité administrative, nous nous permettons de vous adresser le projet de délibération, ainsi que deux exemplaires de la convention de garantie correspondante.

Si ces documents vous agréent, il convient de nous faire retour de deux exemplaires en originaux des délibérations et des conventions, revêtus du visa de la Préfecture et portant la mention "Certifié conforme et exécutoire" assortie du nom du signataire en toutes lettres.

## NOTE DE PRESENTION

### La Garance à Althen des Paluds

Notre Société envisage d'acquérir, en Vente Achevée, de la société LE CLOS DE BONNE BRISE, dont le siège est situé 164 Rue Jean Perronet à NIMES (30 000), 10 logements individuels avec garage et jardin, et 2 logements collectifs dont un avec jardin, sur la commune d'ALTHEN DES PALUDS, situés lieudit « La Roque », sur les parcelles cadastrées section B n°266, 3521, 3522, et n°2794 à titre indivis, pour une superficie d'environ 4 315 m<sup>2</sup>.

Ces 12 logements, répartis sur cinq bâtiments, représentent au total 889,37 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Les 12 logements se décomposent ainsi :

- 2 T2 (2 PLAI) d'environ 44,08 m<sup>2</sup> de surface habitable.
- 3 T3 (2 PLUS, 1 PLUS Maj.) d'environ 72,33 m<sup>2</sup> de surface habitable moyenne.
- 7 T4 (1 PLAI, 6 PLUS) d'environ 83,45 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Les loyers prévisionnels pour les logements, avec accessoires, hors charges seront compris entre 236€ (T2 PLAI) et 600€ (T3 PLUS Maj.).

Le montant des charges est estimé à 42 €/mois pour un T2 et à 67 €/mois pour un T4.

Les travaux ont démarré en mai 2011, pour une livraison au plus tard le 3ème trimestre 2014.

Le prix d'acquisition est fixé à 1 782 742,00€ TTC, et les frais de l'acte de vente s'élèvent à environ 18 000 € TTC.

\*\*\*

**DE SYNTHÈSE**

Zone : 2/B1  
Etape : 3-PVE

Mis à jour : 04/04/2014  
Edité le : 04/04/2014

3 (84)

**PRIX DE REVIENT & PLAN DE FINANCEMENT**

LOCATIF	COLLECTIF	INDIVIDUEL
FONCIER		551 278
Dont VEFA		532 288
BÂTIMENT		1 064 576
HONORAIRES		213 976
Actualisation / Révision		
PRIX REVIENT TTC		1 829 830
Intérêts préfi. ech.		
Variation P.R.		
PRIX REVIENT TOTAL TTC		1 829 830
PR total TTC / Lgt	152 486	
PR total TTC / m² Shab	2 057	
PR total HT / m² Shab	1 961	
VEFA HT / m² de Shab		570
Const. HT / m² Shab		1 140
Honoraire (% PR TTC)		11.69%

LOCATIF	FINANCEMENT	
PLUS	670 596	37%
PLUS FONCIER	421 236	23%
PLA I	162 312	9%
PLA I FONCIER	101 512	6%

ACCESSION	COLLECTIF	INDIVIDUEL
PRIX REVIENT HT		
PRIX REVIENT TOTAL HT		
PRIX DE VENTE HT		
PRIX VENTE TOTAL HT		
Marge HT		
En % prix de vente HT		
Marge TOTALE HT		

Autres prêts complémentaire	105 000	6%
Subvention d'état règlement	23 700	1%
Sub. S.F. Etat		
Sub. S.F. Ville/CUM		
Sub. S.F. Région		
Sub. S.F. Départ.		
Total autres subv. PLUS-PLA	71 000	4%

BILAN GLOBAL	COLLECTIF	INDIVIDUEL
PRIX REVIENT TTC		1 829 830
PRIX REVIENT GLOBAL		1 829 830

FONDS PROPRES Investis	274 475	15%
TOTAL FINANCEMENT	1 829 830	
Fonds propres/Logement	22 873	
Subventions/Logement	7 892	
Taux Loyer/PR TTC	3.74%	
Taux Loyer/PR TTC net Sub	3.95%	
Taux de rentabilité 35 ans	3.10%	

PRETS PRINCIPAUX	PRÊT (hors préfi)	DATE ECHEANC	TAUX	DUREE	DIFF AMT	DIFF TOTAL	PROG
PLUS	670 596	01/01/2015	3.35%	40 ans			0.50%
PLUS FONCIER	421 236	01/01/2015	3.35%	50 ans			0.50%
PLA I	162 312	01/01/2015	2.55%	40 ans			0.50%
PLA I FONCIER	101 512	01/01/2015	2.55%	50 ans			0.50%

PREMIERE DATE DE MISE EN LOCATION - DATE D'OS	01/01/2014	04/04/2014
DERNIERE DATE DE MISE EN LOCATION - ANNEE DE PROGRAMMATION	01/01/2014	2014
DATE D'ACTUALISATION DES LOYERS ET VALEURS DE BASE	01/01/2013	
FRAIS DE GESTION ANNUELS MOYENS (HABITATION)	850	
FRAIS DE GESTION ANNUELS MOYENS (FOYER)		
MONTANT MOYEN TFPB ANNUELLE	0.91	2029
DUREE AMORTISSEMENT FDS PROPRES MINIMUM		
VALEUR RESIDUELLE - ANNEE D'APPLICATION	2 292 843	
MONTANT TOTAL (ANNUEL) / DUREE DU BAIL MAXIMUM / DIFFERE MAXIMUM		
DUREE RETOUR SUR FDS PROPRES	46	

VAN = Somme (Marges nettes actualisées) - (FP Investis)  
 TRI = Taux d'actualisation tel que : (FP Invst, si > à 5% du TDC) = Somme (Marges nettes actualisées)  
 RETOUR FP = Oppose le montant de FP investis au cumul de MNA actualisées à l'inflation. Les MNA intègrent l'impact des FP sur la perte de produits financiers.

**D'EXPLOITATION**

AGIOS & PDTS FI	MARGE NETTE AUTOFIN.	SOLDE CUMULE SANS	VAN	TRI
-----------------	----------------------	-------------------	-----	-----

DIRECTION REGIONALE  
PROVENCE ALPES COTE D AZUR

Dossier n° U018543  
Opération : GARANCE-VEFA-12lgs-84210 (n° 5021668)  
Date limite de validité de l'offre : 13/05/2015  
Montant total du financement CDC : 1 355 656,00 €  
Date limite de validité de la cotation : Sans objet

### Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

#### Proposition n°1 - 4 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
<b>Enveloppe</b>	-	-	-	-
<b>Montant</b>	162 312 €	101 512 €	670 596 €	421 236 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TEG<sup>1</sup></b>	1,05 %	1,05 %	1,85 %	1,85 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>Index<sup>2</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %	Livret A + 0,6 %	Livret A + 0,6 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	DL	DL	DL	DL
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	0 %

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode équivalent et une base 30/360, est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 1,25 % (Livret A).



# CONVENTION n° 8440

*prise en application de la loi au 02/06/1983 n°83-440*

Entre les soussignés :

Monsieur le Président de la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat (C.C.S.C.), agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du .....

et

Monsieur le Président de la Société Anonyme d'HLM Grand Delta Habitat, désignée ci-après « La Société », agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration de la Société du 8 octobre 2014.

## **EXPOSE :**

Par délibération du ....., le Conseil Communautaire accepte, conformément aux dispositions légales en vigueur, d'accorder sa garantie du service en intérêt et amortissement à hauteur de 50 % d'un montant global de 1 355 656.00 € pour les prêts PLUS et PLAI nécessaires au financement de l'acquisition en V.E.F.A. de 12 logements (10 individuels et 2 semi-collectifs) locatifs situés sur la commune de Althen des Paluds - résidence dénommée « **La Garance** » - sur une durée de 40 ans pour les prêts Travaux et une durée de 50 ans pour les prêts Foncier, le jeu de la garantie susvisée est subordonné aux règles ci-après déterminant à cet effet les rapports entre la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat et la S.A. d'HLM Grand Delta Habitat.

A l'occasion de cette décision, la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat et la S.A. d'HLM Grand Delta Habitat ont conclu la nouvelle convention fixant les conditions de mise en oeuvre de la garantie accordée.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article premier :**

Au cas où la Société ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers l'établissement prêteur, la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat réglera les sommes dues au prorata de la quotité garantie.

### **Article 2 :**

Il est expressément stipulé que les versements seront ainsi effectués par la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat au lieu et place de la Société et auront le caractère d'avances remboursables. Ces avances ne porteront pas intérêts.

La Société s'engage à prévenir la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat deux mois à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, de manière à éviter à la Ville d'éventuels intérêts moratoires dans le cas où elle ne pourrait pas se substituer à la Société.

### **Article 3 :**

Le compte d'avances communales ouvert dans les écritures de la Société inscrit :

- au crédit, le montant des versements effectués par la C.C.S.C. en cas de défaillance de la Société.
- au débit, le montant des remboursements effectués par la Société à la C.C.S.C.

Le solde créditeur représentera la dette de la Société envers la Communauté des Communes Les Sorgues du Comtat.